
28.06.2012 - 12:30 Uhr

Future loi sur la formation continue Les jalons manquants

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral vient de poser les jalons de la future loi sur la formation continue. L'USS salue la volonté de mener le projet jusqu'à son terme. Hélas, les jalons posés sont lacunaires. Sans l'introduction dans la loi d'une responsabilité de l'employeur et d'un droit à la formation continue - par le biais notamment d'un congé annuel de formation - la formation continue en Suisse restera l'apanage de quelques privilégiés. La formation continue est devenue une condition sine qua non pour s'intégrer durablement au marché du travail et participer pleinement à la société.

De récentes études ont montré que la question du temps représente pour les salarié(e)s un des obstacles majeurs à la réalisation d'un projet de formation. Les difficultés à concilier formation, vie professionnelle, sociale et familiale sont une réalité pour la grande majorité d'entre eux, qu'ils soient des hommes ou des femmes. Le Département fédéral de l'économie et les employeurs ne cessent de nous rappeler que le personnel qualifié manque en Suisse. Au lieu de mots, nous attendons des actes. Un droit à la formation continue s'impose.

Contact:

Véronique Polito (079 436 21 29), secrétaire centrale de l'USS, et
Ewald Ackermann (031 377 01 09) service de la communication de l'USS,
se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100721007> abgerufen werden.